



LA VILLE DE METZ,
118 634 habitants, ville-centre d'une agglomération de 235 000 habitants,
recrute par voie statutaire ou à défaut contractuelle :

UN.E ADJOINT.E AU DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Pôle : **Petite Enfance**

Cadre d'emplois : **Puéricultrices territoriales**

Service : **Multi-Accueil « Les
Buissonnets »**

Catégorie : **A**

Filière : **Médico-sociale**

Temps de travail : **100%**

Missions confiées

Sous l'autorité de la Directrice de l'EAJE et de la Directrice du Pôle, l'adjoint.e gère les moyens humains, techniques et budgétaires de l'établissement, propose, conçoit et met en œuvre des réponses adaptées à l'évolution des besoins des familles et garantit la qualité de l'accueil des enfants et de leur famille.

Activités principales

1. Accueillir et accompagner les familles

- Associer les parents à la construction du projet d'établissement et à l'activité de l'établissement
- Contribuer à l'identification des signes d'appel, de mal-être physique et psychique de l'enfant, alerter les parents, le médecin de l'établissement et les services compétents
- Contrôler l'exécution des soins, ainsi que le respect des prescriptions médicales, en particulier en ce qui concerne les régimes alimentaires
- Informer les parents sur les modalités d'accueil des enfants
- Organiser et planifier la surveillance médicale des enfants
- Organiser l'accueil des enfants et l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans un cadre conforme à leurs besoins
- Orienter les parents vers les acteurs du champ socio-éducatif et médicaux
- Superviser l'élaboration des menus en partenariat avec le diététicien
- Veiller à l'application des conduites à tenir en cas de problèmes de santé

2. Gérer un EAJE

- Elaborer et exécuter le budget annuel de l'équipement, superviser la gestion des stocks de matériel et de fournitures
- Elaborer les rapports d'activité de l'établissement
- Garantir l'application des instructions générales de sécurité
- Garantir l'application du cadre juridique et le respect des procédures internes du Pôle/de la collectivité
- Gérer au quotidien l'occupation de l'établissement, en accueil régulier comme en accueil occasionnel, dans le cadre de l'objectif d'atteindre au minimum un taux d'occupation de 70% en heures réalisées
- Superviser la constitution et la mise à jour des dossiers des enfants
- Tenir à jour les registres de l'établissement (sécurité, etc.)
- Veiller au bon fonctionnement des installations, au bon état de propreté de l'établissement et du domicile des assistantes maternelles, signaler à qui de droit les défauts et les réparations à effectuer.

3. Manager les équipes

- Donner un avis pour le recrutement du personnel de l'établissement
- Favoriser l'analyse des pratiques, comprendre et accompagner les phénomènes émotionnels au sein des équipes
- Gérer les situations conflictuelles et les tensions au sein de l'équipe
- Manager la bientraitance des enfants par la bientraitance des équipes
- Mettre en œuvre les outils de planification et les procédures
- Piloter, suivre et contrôler les activités des agents
- Superviser, accompagner et ajuster les pratiques pédagogiques en s'appuyant sur l'équipe d'encadrement dans son ensemble et sur la délégation
- Superviser la formation, l'éducation sanitaire et sociale du personnel
- Superviser le suivi des pratiques professionnelles des assistantes maternelles et faire transmettre à la PMI les bilans annuels / évaluations pour le renouvellement des agréments
- Superviser l'organisation de l'accueil des apprenties/des stagiaires
- Valoriser les compétences des professionnels et animer l'équipe en favorisant l'innovation, la motivation.

4. Organiser le travail dans l'équipement

- Concevoir un aménagement des locaux et des espaces conformes au projet et aux besoins des enfants
- Définir les modalités d'application du projet pédagogique
- Définir un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif petite enfance, ainsi qu'avec les orientations des élus et les politiques publiques de l'enfance et de la jeunesse
- Garantir la cohérence des pratiques des équipes et leur harmonisation
- Négocier avec le directeur du Pôle les moyens de la mise en œuvre du projet
- Ouvrir l'établissement sur son environnement
- Partager son expérience dans le cadre de la co-construction des projets et de la mise en valeur d'une intelligence collective.
- Se tenir informé des évolutions du cadre d'exercice à l'aide des outils mis à disposition par la collectivité

5. Concevoir une politique publique

- Analyser les besoins des familles et des enfants, ainsi que l'évolution de l'environnement social
- Analyser les évolutions de la demande d'accueil des jeunes enfants sur le territoire
- Développer les partenariats avec des institutions extérieures
- Participer à la conception, la proposition et la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de petite enfance.

Compétences requises

- Diplôme d'état d'infirmier/infirmière puéricultrice exigé,
- Management d'équipe
- Techniques d'écoute active et d'entretien
- Règles de discrétion professionnelle
- Méthodes et outils de l'analyse des pratiques
- Méthodes et outils d'observation, d'analyse des besoins des populations

Conditions de travail

Poste en CDD d'un an à temps complet à pourvoir dès que possible.

Rémunération statutaire.

Amplitude d'ouverture de l'équipement: lundi au vendredi 7h15-18h45.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, curriculum vitae), pour laquelle un accusé de réception vous sera délivré, avant le **31/01/18** au soir :

- par courriel à : emploi@mairie-metz.fr
- ou par courrier à : Monsieur le Maire de la Ville de Metz
Service Développement des Ressources Humaines
Hôtel de Ville
BP 21025
57036 METZ CEDEX 01

Cet emploi est ouvert aux personnes en situation de handicap.